

Peinture en carrosserie



Le cœur de son activité réside dans la préparation des surfaces et la mise en peinture des éléments. Son action est complémentaire de celle du carrossier, qui effectue les opérations de restructuration et de redressage de la carrosserie.

Le CAP peinture en carrosserie forme aux activités professionnelles telles que:

- **Préparer l'intervention sur véhicule** : accueillir et orienter le client ; réceptionner le véhicule après attribution par le chef d'atelier ; collecter les données, établir la liste des produits nécessaires ; agencer, organiser le poste de travail, préparer le véhicule à l'intervention ; déposer les éléments de finition ;
- **Réparer les éléments détériorés** : réparer les éléments en matériaux composites
- **Préparer la mise en peinture du véhicule** : identifier les fonds ; préparer les supports ; appliquer et dresser un mastic sur les zones réparées ; protéger les surfaces à ne pas traiter ; choisir, préparer et appliquer les produits de sous-couches ; poncer les sous-couches ; appliquer les joints de sertis, de protection et d'étanchéité ;
- **Réaliser la mise en peinture du véhicule** : nettoyer, dégraisser et maroufler le véhicule ; réaliser et vérifier la teinte ; appliquer la teinte et le vernis ; réaliser des raccords ; sécher, étuver le véhicule ; nettoyer et entretenir le matériel ;
- **Préparer le véhicule à la livraison** : reposer les éléments de finition ; éliminer les défauts d'application ; mettre en déchets, remettre en état le poste de travail ; nettoyer, laver le véhicule ; contrôler le fonctionnement des systèmes du véhicule ; rendre compte de l'intervention au responsable hiérarchique.

L'asthme, une mauvaise vision des couleurs et l'allergie aux produits utilisés en peinture constituent des contre-indications à l'exercice du métier.

Il peut être également amené à intervenir dans des ateliers de construction et de réparation de toute nature : automobiles, véhicules industriels, cycles et motocycles, matériels ferroviaires, aéronautiques, maritimes, agricoles ou de travaux publics.

↪ Débouchés

Au sein de l'équipe de réparation, l'ouvrier remet en état les éléments en matériaux composites détériorés avant de réaliser la peinture et de préparer le véhicule pour la livraison. Il travaille en relation avec sa hiérarchie et les experts, les clients et les utilisateurs, en interne comme en externe.

Ce professionnel peut exercer son activité dans un atelier de réparation de carrosseries indépendant ou rattaché au réseau d'un constructeur automobile, ou encore dans l'atelier intégré d'une entreprise ou d'une collectivité. Il peut aussi trouver un emploi dans un atelier de réparation rapide de carrosseries ou dans un atelier de carrosserie industrielle. Après quelques années d'expérience, il peut devenir chef d'équipe ou responsable d'unité.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}



↪ Programme

| Disciplines et activités | 1 ^{ère} Année | 2 ^{ème} Année |
|---|------------------------|------------------------|
| Enseignement technologique et professionnel | 522 h | 442h |
| Vie sociale et professionnelle | 29h | 39h |
| Enseignements généraux | | |
| Français, histoire-géographie | 101h30 | 91h |
| Mathématiques Sciences | 101h30 | 91h |
| Langue vivante | 58h | 52h |
| Arts appliqués-cultures artistiques | 58h | 52h |
| EPS | 72h30 | 65h |
| Education civique, juridique et sociale | 14h30 | 13h |
| Période de formation en milieu professionnel | 6 semaines | 6 semaines |

↪ Enseignements professionnels

- **Analyse fonctionnelle et structurale** (y compris lecture d'une représentation d'un élément et/ou d'un mécanisme) ;

- **Les véhicules et leurs énergies** : classification - ensembles mécaniques - systèmes constitutifs ; les circuits électriques - éclairage - signalisation ; les circuits hydrauliques - lubrification - refroidissement - freinage ; les pneumatiques ; confort - sécurité, climatisation, chauffage, aide à la conduite et autres ;
- **Les activités de peinture** : les matériaux (aluminium, plastiques, composites, aciers) ; les assemblages ; les produits de recouvrement - de finition ; les techniques d'application ; les matériels et équipements du peintre (cabines, pistolets et autres) ; les abrasifs ; les protections contre les risques de corrosion ; le marouflage ;
- **Les activités de service** : communication ; organisation de la réparation - collision ; réglementation - les règles de consommérisme ; qualité ; prévention des risques professionnels ; tri sélectif des déchets.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle (coeff. 4) ;
- réalisation d'interventions de peinture sur un véhicule (coeff. 13, dont 1 pour la VSP) avec 2 situations d'évaluation : réalisation d'opérations de préparation et de mise en peinture (2/5) ainsi que réalisation d'un raccord de peinture sur un véhicule (3/5)

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 17 candidats inscrits, 15 présents, 15 admis (soit 100.00 % de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 60 candidats inscrits, 60 présents, 54 admis (soit 90.00 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 72 candidats inscrits, 66 présents, 59 admis (soit 89.39% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 29 candidats inscrits, 28 présents, 27 admis (soit 96,43% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac Pro Construction des carrosseries
- Bac Pro Réparation des carrosseries

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

11 Lézignan

CFA interprofessionnel **A**

30 Alès

CCI Sud Formation CFA LR **A**

34 Béziers

CCI Sud Formation CFA LR **A**

34 Montpellier

CFA de l'éducation nationale de l'Hérault **A**

66 Rivesaltes

CFA interprofessionnel **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Voie pro : Les métiers du travail des métaux
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.